# Sensibilisation
## aux problématiques du travail en hauteur
SPTH

### Public cible ?

Toute personne ayant un cahier des charges décisionnel et la conduite d'équipe de travail, indépendamment du niveau hiérarchique, du rôle, de l'expérience ou du domaine d'activité

### Pourquoi cette formation ?

- Pour répondre aux exigences légales qui règlementent le travail en hauteur
- Pour répondre aux recommandations de la SUVA concernant le travail en hauteur
- Pour garantir la sécurité maximale des personnes qui travaillent en hauteur

### Objectifs de la formation

- Comprendre ses droits et devoirs dans le cadre de l'activité professionnelle nécessitant du travail en hauteur.
- Comprendre les devoirs de l'employeur dans le cadre de l'activité professionnelle nécessitant du travail en hauteur.
- S'informer sur les modalités spécifiques en vue d'une activité professionnelle nécessitant du travail en hauteur.
- D'organiser l'activité professionnelle en tenant compte des impératifs sécuritaires liés au travail en hauteur.
- Détecter et remonter les informations relatives aux dangers à la place de travail spécifique
- Collaborer avec des spécialistes du travail en hauteur pour mettre en œuvre et améliorer la sécurité au sein de l'organisation.
- Partager des idées d'amélioration.
- Véhiculer une culture de la sécurité à son échelle.

### Prérequis

Le participant doit disposer d'une volonté à développer une culture de sécurité et faire participer les collaborateurs à cette démarche. Un intérêt pour la thématique du travail en hauteur et un besoin professionnel dans la décision, l'organisation et la gestion d'activités nécessitant des techniques de travail en hauteur.

### Prix

1/2 jour : 175 CHF / participant

### Horaires

08h00-12h00/13h00-17h00

### Lieu de formation

**Valais**
Centre de formation Alkana
1890 St-Maurice

**Vaud**
Centre de formation Alkana
1052 Le Mont sur Lausanne

**Une formation sur votre site ?**
Sur demande et selon certaines conditions

### Informations diverses

- Aide-mémoire de la formation distribué aux participants
- Le participant se présente en habits de travail et avec ses chaussures de sécurité
- Places de parc à disposition, co-voiturage recommandé.
- Certificat et rapport de formation transmis à la suite de la formation
- Cours de perfectionnement recommandé tous les 3 ans.
- Alkana est certifié ISO 29993 (services de formation) et nos formations répondent aux recommandations de la SUVA et aux exigences légales en vigueurs